



Le conseil Municipal s'est réuni le jeudi 27 juillet 2017 à 19 heures, sous la présidence de **Monsieur Frédéric GIRODET, Maire,**

Etaient présents :

Membres élus : Mme Odile PRADIER, Mme Christine BONNEFOY, Mr Patrice FRANCON, Mr Daniel TONSON, Mme Dominique COLOMB, Mr Jacques ROUCHON, Mr Philippe DUTEL, Adjoints ; Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, Conseillère Municipale Déléguée ; Mme Maguy FOULTIER, Mme Maryline MOUNIER, Mme Dominique ASTIER-COURBON, Mme Chrystelle GASSMANN, Mr Jean FOURNEL, Mr Jean-Jacques SAMUEL, Mr Bernard ROUCHON, Mr Thierry DESOLME arrivé à 19h13, Mme Arlette CHAPELLON arrivée à 19h24, Mr Louis BESSON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Mr Alain MONDON qui avait donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY

Mme Stéphanie DEFOUR qui avait donné pouvoir à Mr Patrice FRANCON

Mr André MOLLE qui avait donné pouvoir à Mr Jacques ROUCHON

Mr Jérôme PICHOT qui avait donné pouvoir à Mme Odile PRADIER

Mr Joël AUROUZE qui avait donné pouvoir à Mr Frédéric GIRODET

Mme Camille FANGET qui avait donné pouvoir à Mme COLOMB Dominique

Absents excusés :

Mme Carole GRAIL, Mme Pauline JOUSSERAND-TOURON

Personnel administratif : Mr Bruno SAMUEL et Mme Annick ROUCHON

Monsieur Jean-Jacques SAMUEL a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire constate l'absence de la presse et salue le public présent dans la salle.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 30 juin 2017.

2- DECISION PRISE EN APLICATION ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe qu'une décision a été prise en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Elle concerne l'usine du pêcher dans l'intégration du patrimoine de la commune et il faut assurer ce bien pour un montant de 171,58€ TTC en souscrivant à un avenant n°2 conclu au titre du lot N°1 «dommage aux biens» du contrat d'assurances souscrit auprès de la SCMACL.

3- APPROBATION DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES AMENAGEMENT ESPACE « LE CERCLE » ET AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle que cette opération vise à aménager ce tènement immobilier en un bâtiment à vocation culturelle afin de permettre l'accueil de manifestations culturelles, artistiques et associatives en centre bourg. Il expose à nouveau que la population Saint-Justaire est très attachée à ce bâtiment puis précise que les élus ont été associés à l'élaboration du projet et que plusieurs réunions ont été organisées avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il ajoute en outre que les musiciens de la JGR ont été associés au projet d'aménagement du 1^{er} étage.

Arrivée de Mr DESOLME à 19h13.

Le mandataire du groupement a fait connaître à la Commune la décision du groupement de maîtrise d'œuvre d'exclure le bureau d'études acoustique ECHOLOGOS AUVERGNE de l'équipe d'ingénierie du fait de la défaillance de ce bureau d'études dans les missions qui lui ont été confiées.

Le cabinet MW architectes Thierry Magaud a transmis un projet d'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre afin d'acter la résolution visant à mettre un terme à sa collaboration avec le bureau d'études acoustique ECHOLOGOS AUVERGNE et la modification de la répartition des honoraires entre les cotraitants qui en découle. L'avenant n°1 ne donne lieu à aucune modification du montant global du forfait de rémunération.

D'autre part, l'équipe de maîtrise d'œuvre a élaboré un DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) qui repose sur 18 lots détaillés par Mr le Maire. Le montant estimatif prévisionnel de l'ensemble des lots s'élève à 1 064 770,67€ HT. Le mode de passation des marchés est la procédure adaptée.

Arrivée de Mme CHAPELLON à 19h24

Mr le Maire précise que l'équipe ingénierie a dû faire face à de nombreuses contraintes (plancher qui ne peut être conservé, aménagement issues de secours) et que la démolition du bâtiment de l'ex vicairie et ses annexes fera l'objet d'une consultation distincte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre de l'espace culturel « Le Cercle » donnant lieu à aucune modification du montant global de rémunération.

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises en procédure adaptée et donne pouvoir à Mr le Maire de lancer la consultation.

4- APPROBATION DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTERPRISES MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION STATION D'EPURATION DES EAUX USEES DE ROCHE MOULIN ET POUR LA SURVEILLANCE DES POSTES DE RELEVEMENT DU SARRET, DE LA POMMARDIERE ET DU CENTRE

Monsieur le Maire rappelle que le marché de prestations de services conclu avec SUEZ Eau France est arrivé à échéance le 30 juin 2017. Le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 juin dernier, a décidé de prolonger par voie d'avenant la durée du contrat de 4 mois, soit jusqu'au 31 octobre 2017.

Le nouveau marché de prestations de services prendra effet à la date du 1^{er} novembre 2017. Il portera sur une durée de 6 ans (3 ans renouvelable 1 fois pour une nouvelle période de 3 ans). Le mode de dévolution qui s'impose pour ce marché de prestations de services est la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Le cahier des charges intégrera les obligations règlementaires applicables en matière d'environnement et les prescriptions suivantes :

- la redéfinition de la répartition des travaux à intervenir avec le Prestataire ;
- la mise en place par le Prestataire d'un plan de renouvellement des équipements ;
- l'élaboration d'un plan pluriannuel de mise à niveau des installations par la Collectivité ;
- l'évacuation et le transport des sous-produits par le Prestataire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** à l'unanimité les propositions de Mr le Maire.

5- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DU SYNDICAT DES EAUX DE LA SEMENE

Monsieur Patrice FRANCON, membre du Syndicat des Eaux de la Semène présente une synthèse du rapport du Syndicat des Eaux de la Semène de l'année 2016 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable.

La commune de St Just Malmont adhère au Syndicat des Eaux de la Semène depuis sa création en 1956. La gestion administrative et technique a été confiée au Syndicat des Eaux Loire Lignon en 1966. La commune St Didier en Velay a intégré le syndicat depuis début 2017.

Le SES dessert environ 15 000 habitants pour 7 428 abonnés en 2016. Le nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 18 abonnés/km.

Le nombre d'habitants par abonné est de 2,02 habitants/abonné.

La consommation moyenne annuelle par abonné est de 93m³/abonné.

Le service a acheté en 2016 929 353m³ des eaux brutes à St Etienne Métropole qu'il traite lui-même.

Les Barrage Lavalette et Barrage des Plats ont produit durant l'exercice 2016 907 393m³ soit 3.6% de plus qu'en 2015. Pour 2016, le rendement du réseau passe de 82 à 80%. En 2016, 700m de réseaux ont été renouvelés.

100% des contrôles effectués par l'ARS sont conformes.

M. FRANCON informe que dans le programme pluriannuel des travaux il est prévu :

- Rénovation des canalisations de la Rue du Stade pour 177 000€ HT. Ces travaux de remise aux normes évitent les pertes.
- Rénovation station de traitement de Lherbret pour 3 365 000€ HT.
- Sécurisation carrefour des Grangers St Just Malmont pour 150 000€ HT.

6- PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

Monsieur le Maire informe que la Communauté de Communes Loire-Semène a l'obligation d'adresser un rapport retraçant son activité de l'année précédente à toutes les communes membres qui doivent le présenter avant le 30 septembre en Conseil Municipal. Chaque conseiller ayant reçu par mail l'exemplaire complet et original comprenant 400 pages, c'est une synthèse qui en est présentée lors de la réunion.

M. GIRODET, également président de la Communauté de Communes Loire-Semène, présente l'exposé de cette synthèse reprenant les faits marquants et l'activité 2016 de l'Intercommunalité par commissions. Il en ressort que la population ne cesse de croître sur le territoire atteignant 20 791 habitants au 1er janvier 2017. Le budget de fonctionnement est de 8 783 299€ en dépenses et 9 522 217€ en recettes, celui d'investissement est de 1 106 399€ en dépenses et 956 544€ en recettes. Il y a aussi les budgets annexes qui concernent les activités économiques. Le budget de fonctionnement est de 1 338 000€ en dépenses et 1 220 000€ en recettes, celui d'investissement est de 1 232 000€ en dépenses et 1 180 000€ en recettes.

En 2016 a été créé le FIL Fonds d'Intervention Local qui permet d'apporter une aide directe aux entreprises dans le but de maintenir et développer l'activité économique sur le territoire. De même que les permanences du programme «Habiter Mieux» dispositif d'aides pour améliorer les performances énergétiques des logements.

Mr GIRODET informe qu'il reste 2 lots disponibles à l'hôtel d'entreprise de St Just Malmont (100m² et 15m²).

Après cela, M. GIRODET évoque à l'aide de quelques exemples, les comptes rendus d'activités de chaque commission.

Il en ressort que 692 adhérents sont inscrits à la médiathèque de St Just Malmont. Au Centre de Loisirs Pierre Royon 12 790 h d'activités périscolaires ont été réalisées 6 435 h le mercredi, 28 869 h pendant les vacances scolaires et 22 700 h de temps d'activités périscolaires.

A noter également que 23 366 internautes ont consultés le site de la communauté de communes en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Loire Semène par M. GIRODET, Président de la Communauté de Communes Loire Semène.

7- AUTORISATION A MR LE MAIRE A ESTER EN JUSTICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe que par courrier en date du 19 juillet 2017, le greffier en chef du Tribunal Administratif de Clermont – Ferrand a transmis à la commune la requête présentée par Monsieur Jean-Luc PEYRARD demeurant 14 chemin de la Combe à Retournac pour demander l'annulation de la délibération du 9 mars 2017 approuvant les révisions allégées et modification du plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, **AUTORISE** Mr le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, et **DONNER POUVOIR** au Maire pour effectuer les démarches et déclarer cette requête auprès de l'assureur de la collectivité.

AUTORISE Mr le Maire à s'attacher les services d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune et de présenter un mémoire en défense.

8- CREANCE IRRECOUVRABLE SCI CLAUDINE ET DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Madame le Comptable du Trésor a fait connaître que suite à un jugement rendu par le Tribunal d'Instance de Saint Etienne le mandataire judiciaire SYNERGIE l'a informée que l'actif disponible de la SCI Claudine ne permet pas d'envisager le règlement, même partiel, du montant de la créance de 9 600.00 € due par cette société au titre de la participation au branchement public d'assainissement pour la rue du 8 mai (6 branchements à 1 600.00 €).

«Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la Commune créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif;
- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire;
- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire».

Le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité l'admission en créances éteintes du titre, soit une perte de recettes de 9 600.00 € sur le budget du service de l'assainissement.

La décision modificative n°1 consiste à la rectification des crédits de la section d'exploitation du budget Assainissement 2017. En effet suite à l'avenant SUEZ voté le 30 juin, à l'admission en créances éteintes, cela oblige à réajuster le montant du 011, et 6542. On ajuste les crédits des subventions transférées au compte de résultat et qui constituent des opérations d'ordre, ce qui conduit à procéder à des opérations de réajustement des crédits comme suit :

- Augmentation de 9 600,00 € des crédits à l'article 6542 « Créances éteintes »
- Diminution de 2 000€ des crédits à l'article 673 « Titres annulés »
- Augmentation de 10 500,00 € des crédits au chapitre 011 « Charges à caractère générales »
- Augmentation de 61 200€ des crédits au chapitre 13 « Subvention d'investissement »
- On effectue un virement de la section d'investissement 023 à la section d'exploitation 021 pour -18600€
- On effectue un virement d'opération d'ordre entre section du 042 au 040 pour -5800€
- On effectue un virement d'opération d'ordre entre section 040 au 042 pour -7 100€.

Le Conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget d'assainissement 2017.

9- DECLASSEMENT PARTIES CHEMINS COMMUNAUX AU PROFIT DE PROPRIETAIRES RIVERAINS LA CHAIZE ET LE PLAY

Monsieur le Maire informe que Mr et Mme Laurent FERRAPIE et Mme ARNAUD Laurence ont sollicité le déclassement de terrain communal au lieudit «Le Play» situé devant leurs maisons d'habitation leur permettant de clôturer leur propriété et d'entretenir ce terrain en friche.

Il est précisé qu'après réunion avec ces riverains il est proposé :

D'émettre un avis favorable au déclassement de la parcelle cadastrée section AK n°41 de 206 m² et de procéder à son aliénation au profit de Madame ARNAUD Laurence,

De procéder au déclassement d'environ 40 m² du chemin rural public de la commune et à son aliénation au profit de Mr et Mme Laurent FERRAPIE. Cette cession s'effectuera pour l'euro symbolique, les frais relatifs à la réalisation du document d'arpentage et de l'acte notarié seront pris en charge par Mr et Mme FERRAPIE Laurent et par Mme ARNAUD.

Une autre demande émanant de Mr et Mme AVARELLO Joseph domiciliés au lieudit «La Chaize» qui sollicite un déclassement de terrain communal, devant l'entrée de leur maison d'habitation, d'une surface de 22 m² leur permettant de l'entretenir et permettre de canaliser les eaux pluviales.

Il est proposé d'émettre un avis favorable au déclassement de 22 m² du domaine public situé devant la parcelle cadastrée section AE n°16 appartenant à Mr et Mme AVARELLO Joseph. De préciser que cette cession s'effectuera sur la base de l'euro symbolique et que les frais relatifs à l'établissement du document d'arpentage et de l'acte notarié seront pris en charge par les époux AVARELLO.

Mr le Maire propose également aux conseillers municipaux de lancer une enquête publique pour les 2 déclassements précités mais aussi pour rappel les déclassements suivants de :

142 m² du chemin rural public de la commune au lieu-dit «La Chaize» et de son aliénation au profit de Mme LESTRA Agnès et Mr BRUNEL Christophe,

186 m² du chemin rural au lieu-dit «Les Petites Frâches» au profit de Mr FURNON Gabriel et la cession de 24 m² de Mr FURNON au profit de la commune de St Just Malmont,

218 m² au profit de Mr FAYARD et Mlle PATOUILLARD au lieudit «Bruchères» à prendre sur les parcelles cadastrées section En°785 et 788,

25 m² au profit de Mr LEFEBVRE et Mlle LEROUX à prendre sur la parcelle cadastrée section E n°785.

Il conviendra à l'avenir pour les prochains déclassements du domaine public au profit de riverains que l'assemblée délibérante détermine un prix de vente au m² en fonction de l'importance des surfaces.

Le conseil **APPROUVE** à l'unanimité les classements et déclassements précités et de leur aliénation au profit des propriétaires riverains.

10- TARIFICATION ET PRISE EN CHARGE DU GROUPE INTERFOLK DU 23 JUILLET 2017

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre des festivités Interfolk (festival Folklorique International du Puy en Velay) le spectacle d'un groupe de Malaisie a été organisé à la salle polyvalente de la commune le dimanche 23 juillet 2017 à 21 heures.

La participation demandée par Interfolk couvrant les frais de déplacement et les frais d'organisation s'élève à 1 100,00€ et la fixation du droit d'entrée pour les adultes à 2€ et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité ces propositions.

11- SUBVENTION A LA JEUNE GARDE FEMININE AU TITRE DE SOUTIEN A L'EMPLOI SPORTIF 2017-2018

Monsieur Le Maire informe que la Jeune Garde Féminine de St Just-Malmont a déposé un dossier de demande de subvention afin de bénéficier au titre de la saison 2017-2018 du dispositif de soutien à l'emploi sportif «Profession Sport» financé par le Département de la Haute-Loire.

Dans le cadre de cette aide la Jeune Garde Féminine peut bénéficier d'une aide départementale de 4.20€ de l'heure plafonné à 85 heures par mois (50% du salaire horaire brut plafonné à 8.40€/heure) pour l'emploi d'un éducateur sportif breveté d'Etat si la commune s'engage à verser une aide financière communale de 2.10€/heure. L'aide à l'emploi sportif doit s'effectuer sur la base annuelle de 468.00 heures pour la saison sportive 2017-2018 pour la Jeune Garde Féminine.

Le Conseil municipal décide **d'ALLOUER** à l'unanimité, une participation financière communale à la Jeune Garde Féminine de St Just-Malmont de 982.80 € pour la saison 2017-2018.

12- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET REUNIONS INTERCOMMUNALES

- Animation-Culture

Madame Odile PRADIER souligne le partage, la bonne humeur et les échanges qui ont pu avoir lieu lors de de la soirée Interfolk avec les Malésiens qui a rassemblé quelques 86 spectateurs.

Le 2 septembre Fête Patronale avec apéritif offert aux classes en 7, avec corso l'après-midi. Les pompiers organisent un repas le soir en collaboration avec le comité des fêtes.

Le 11 novembre défilé.

Le 19 novembre chorale Chœur ouvert et spectacle les Baladins groupe de 7 personnes masculines.

Le 2 décembre Trotwood musique irlandaise avec association Agir de la Seauve sur Semène, qui aide les enfants et adultes de la Haute-Loire, atteints de handicaps et récolte les bouchons pour financer ses activités. Une récolte sera organisée au niveau de la commune et des écoles pour faire une remise ce jour-là.

Le 3 décembre Ste barbe avec défilé.

Le 9 décembre Fête d'hiver et marché de Noël en semi nocturne de 10 à 21h

Des remerciements sont faits aux membres de la commission ainsi qu'aux services techniques pour l'aide à l'organisation des festivités.

- Communication

Madame Dominique COLOMB informe que le travail sur le site internet se poursuit que la dernière commission a eu lieu le 18 juillet.

En parallèle l'élaboration de la trame avance pour une édition en octobre avec un bilan à mi-mandat.

- Enfance-Jeunesse-Vie scolaire

Madame Christine BONNEFOY informe que l'école La Communale a reçu le label par rapport au développement durable.

Pour l'école de Malmont, des rideaux ont été confectionnés par Mme Héraud, couturière à St Just Malmont.

Pour 2017-2018, nous comptons une vingtaine d'élèves en moins par rapport à l'année précédente, le nombre d'élèves sera d'environ 528, sur l'ensemble de la commune.

Au niveau du restaurant scolaire un pique-nique annuel a été effectué le dernier jour, le beau temps était au rendez-vous.

Au niveau de la Communauté de Communes, un Inter centre a été organisé par le centre de loisirs chez les 6-7 ans qui a regroupé 90 enfants.

Remerciements à Aurélie SARNIN et Dauriane DEBOEUF qui ont fait un travail remarquable pour tous les jeunes durant tout l'été avec les chantiers jeunes, notamment la peinture des abris bus et un tournoi de foot.

La crèche a accueilli sa nouvelle directrice Mme Lilia HAMIDI. La fête de la crèche aura lieu le 16 septembre. Le taux d'occupation de la crèche est de 76%.

Une permanence de du transporteur DRIOT aura lieu le 31 aout de 14h à 16h30 à salle des ateliers pour les lycéens.

- Associations

Pour l'établissement du nouveau calendrier de l'occupation des différentes infrastructures, M. DUTEL en collaboration avec M. Franck JOURDAT ont envoyé des courriers aux différentes associations et la participation a permis de finaliser le calendrier.

Le terrain d'honneur ayant bien souffert des fortes chaleurs, celui-ci est préservé et ne sera réutilisable que début septembre 2017. Le remplacement des filets de cage de foot est étudié sur le terrain d'honneur et dans un second temps sur le synthétique.

Le nettoyage des terrains de tennis a été effectué.

Des détecteurs de présence ont été installés dans tous les sanitaires de toutes les salles. Il reste les projecteurs au G2. Une intervention sera effectuée pour changer des ampoules grillées au synthétique puis ensuite sur le terrain mis à disposition du club de pétanque.

Il y a des caméras au G1 et G2 qui sont au nombre de 4, 2 nouvelles sont à l'étude, une vers le terrain de pétanque et une autre sur un lampadaire pour identifier les immatriculations des véhicules.

Remerciements aux membres de la commission ainsi qu'aux Services Techniques et administratifs.

- Urbanisme

Monsieur Daniel TONSON remercie sa Commission par rapport au fait qu'elle soit très sollicitée suite aux délais d'instruction qui ont été réduits. Des réunions ont lieu de plus en plus souvent donc merci pour leur assiduité.

- Travaux

Monsieur Jacques ROUCHON informe que les travaux de goudronnage sont pratiquement finis, il reste 2-3 grilles à relever avec un tampon route du Sarret.

Au niveau des travaux Rue de stade, ils sont programmés début septembre. Le goudronnage des trottoirs se fera courant mai 2018.

Le chantier à Jurine n'est pas tout à fait terminé. Télécom a réceptionné la partie télécom et la fibre a été posée.

Des abris conteneurs sont réalisés au Sarret afin d'apporter des solutions plus efficaces en terme de tri (bacs jaunes) et de supprimer les dernières collectes individuelles sur la commune.

Une réunion de la commission est programmée le 2 septembre.

- Personnel

Monsieur Patrice FRANCON informe du bon tuilage entre Mr Sahuc et Mme ROUCHON.

Mr Mathaud Jean-Luc et Mr Montchamp Sylvain vont passer le CACES début septembre (certificat de conduite en sécurité).

Le 1^{er} septembre réunion avec le personnel des écoles et le restaurant scolaire pour la pré-rentrée.

Le Président de Région annonce 60 000 000€ sur les 10 années à venir pour le développement de la fibre sur le territoire de la Haute-Loire.

- Monsieur GIRODET fait un point sur le SICTOM VELAY PILAT. Celui-ci est composé de 24 communes sur la Loire et la Haute-Loire, une population toujours en hausse 39 790 habitants.

Le SICTOM assure les missions complètes de la collecte et du traitement des déchets.

On constate toujours une baisse du tonnage **des ordures ménagères** collectées.

En 2016 nous sommes à 7788 T, contre 7 906 T en 2015 et 8 016 T en 2014. Si tout le monde faisait l'effort du tri et du compost, les chiffres pourraient baisser à 4 500 Tonnes. On est en dessous des ratios, mais on peut toujours faire mieux.

Le site d'enfouissement technique s'étend sur une superficie de 15 ha dont une surface d'exploitation de 5 ha 37. Les sites d'enfouissement sont amenés à disparaître.

Les Déchets Industriels Banals (DIB) acheminés par les entreprises ou industriels sont passés de 3 200T à 1 390T dû à la baisse d'activité économique ainsi qu'au tri plus pertinent qu'auparavant.

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets. Ce biogaz collecté est utilisé comme combustible afin d'alimenter un moteur générant de l'électricité. Celui-ci permet de faire baisser la TGAP.

La collecte sélective : bacs jaunes ont une forte progression de collecte du fait de la proximité des logements et les colonnes d'apport volontaire stagnent. Le tonnage augmente mais les objectifs sont assez hauts et il faudra réduire l'ensemble des déchets de 50% d'ici 2025.

Beaucoup de verre est encore trouvé dans les bacs jaunes.

La déchetterie : Il existe 4 déchetteries sur le territoire (Aurec sur Loire, St Just Malmont, Bourg-Argental et St Genest Malifaux).

La déchetterie de St Just a la plus haute fréquentation suivie d'Aurec sur Loire. Le mois d'août est le plus plébiscité, mais cela est très fluctuant selon les années. Les mois d'avril et novembre sont aussi des mois de haute fréquentation. La déchetterie est fréquentée à 50% par des personnes n'habitant pas la commune.

La Flotte : En 2016, 7 camions de collecte d'ordures ménagères sont en place. Il y a 6 tournées et un camion de secours. La tournée des verres est externalisée et confiée à SUEZ ce qui permet de faire des économies conséquentes.

- Monsieur GIRODET informe que des gobelets réutilisables ont été achetés par le SICTOM et seront distribués aux communes qui les répartiront ensuite aux différentes associations.
- Concernant la maison de santé des courriers sont partis du bailleur social aux professionnels de santé il leur propose soit l'acquisition ou la location des locaux.
- Les statuts de la communauté de communes ont été adoptés le 30 juin en Conseil Municipal rassemblant 9 compétences. Le préfet souligne que L'aménagement du territoire est obligatoire dans sa totalité, plusieurs communes ont constitué une minorité de blocage par rapport au PLUi donc la compétence aménagement du territoire n'est pas considérée comme complète aux yeux de la Préfecture. Il faut donc que d'ici janvier 2018 la communauté de communes prenne une compétence supplémentaire, sinon une perte de 190 000€ de dotations sera appliquée. La compétence Assainissement serait éventuellement envisagée.

Enfin il clôture cette séance en transmettant les remerciements des communes sinistrées du sud de la Haute-Loire qui ont organisées un verre de l'amitié.

Mme Mathilde SOREK qui est en contrat avenir au sein de la commune a donné naissance à une petite Saint-Justaire, une petite réception sera faite le 15 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h12.

Frédéric GIRODET		Jean FOURNEL	
Odile PRADIER		André MOLLE	
Jacques ROUCHON		Arlette VIOZAT	
Christine BONNEFOY		Thierry DESOLME	
Daniel TONSON		Stéphanie DEFOUR	
Dominique COLOMB		Jean-Jacques SAMUEL	
Patrice FRANÇON		Jérôme PICHOT	
Philippe DUTEL		Joël AUROUZE	
Marie-Françoise SOUBEYRAN		Dominique ASTIER-COURBON	
Marguerite FOULTIER		Bernard ROUCHON	
Maryline MOUNIER		Camille FANGET	
Alain MONDON		Louis BESSON	
Chrystelle GASSMANN			